

Conditions Générales de Participation (CGP)

Version 1.3
08 – 12 – 2024
Fly Horizons

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

Table des matières

1. Informations générales.....	3
2. Prestations proposées.....	4
3. Tarifs et paiement	6
4. Conditions de modification ou d'annulation	8
5. Responsabilité	10
6. Force majeure	11
7. Données personnelles	12
8. Litiges et droit applicable	13
9. Dispositions diverses	14

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

1. Informations générales

1.1 Nom de l'entreprise

Fly Horizons, opérant des vols à bord d'un avion léger.

1.2 Contact

- **Email** : rom.destanberg@gmail.com
- **Site internet** : www.fly-horizons.com

1.3 Objet des CGP

Les présentes Conditions Générales de Participation (CGP) régissent la relation contractuelle entre Fly Horizons et ses clients dans le cadre de la réservation et de la prestation des vols. Elles définissent les modalités, les droits et obligations des parties. En réservant une prestation auprès de Fly Horizon, le client accepte sans réserve les présentes conditions.

1.4 Conformité légale

Fly Horizons s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle régissant les activités des pilotes titulaires d'une licence PPL (Private Pilot License), notamment concernant la répartition des frais et l'interdiction de réaliser des bénéfices.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

2. Prestations proposées

2.1 Description des prestations

Fly Horizons propose des baptêmes de l'air à bord d'un avion léger. Les prestations incluent des vols de découverte, principalement au départ de l'aéroport de Brussels South Charleroi (CRL/EBCI), avec des options personnalisées de durée et de destination. Ces prestations sont adaptées pour offrir une expérience unique et sécurisée, encadrée par un pilote qualifié.

2.2 Durée des vols

Les baptêmes de l'air proposés sont d'une durée de **1 à 2 heures**. Le client peut choisir la durée souhaitée au moment de la réservation, avec des options personnalisées selon la destination ou les préférences du client.

2.3 Destination des vols

Les vols peuvent inclure des destinations en Belgique ou aux alentours, en fonction de la durée du vol et des conditions météorologiques. Les destinations sont choisies d'un commun accord entre le pilote et le client, et peuvent être adaptées en fonction des préférences de celui-ci et des contraintes logistiques.

2.4 Modalités de réservation

Les réservations peuvent être effectuées par les moyens suivants :

- Via le site internet de Fly Horizons,
- Par téléphone
- Via email

Toute réservation doit être confirmée par **Fly Horizons** pour être validée.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

2.5 Limitations des prestations

Fly Horizons respecte les limitations imposées par la **licence PPL (Private Pilot License)**. En conséquence, les frais de vol sont partagés entre les passagers, conformément à la réglementation PPL, et **Fly Horizons** ne réalise aucun bénéfice à partir des prestations proposées.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

3. Tarifs et paiement

3.1 Tarifs des prestations

Les tarifs des baptêmes de l'air proposés par Fly Horizons varient en fonction de la durée du vol et de la destination choisie. Les prix de base sont les suivants :

Packs

- Bruxelles et ses alentours : **80€** [PP]
- La bataille des Ardennes : **150€** [PP]
- La côte ouest : **150€** [PP]
- En route vers Paris plage : **150€** [PP]

Offres personnalisées

- Découverte : **80€/h**[PP]
- Voyageur : **70€/h**[PP]
- International : **Défini sur devis**

Des options supplémentaires peuvent être proposées, telles que des destinations personnalisées ou des services complémentaires, et peuvent entraîner un ajustement du tarif. Tous les tarifs sont indiqués **TTC (Toutes Taxes Comprises)**.

3.2 Modalités de paiement

Un **acompte** est demandé lors de la réservation. Ceux-ci correspondent au tarif applicable lorsqu'un seul passager est à bord.

Packs

- Bruxelles et ses alentours, l'acompte est de **80 €** [PP]
- La bataille des Ardennes, l'acompte est de **150 €** [PP]
- La côte ouest, l'acompte est de **150 €** [PP]
- En route vers Paris plage, l'acompte est de **150 €** [PP]

Offres personnalisées

- Pour le vol découverte, l'acompte est de **80 €** (1 x 80€) [PP]
- Pour le Pack Voyageur, l'acompte est de **140 €** (2 x 70 €) [PP]
- Pour le Pack International, l'acompte est **Défini sur le devis**

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

Les acomptes mentionnés ci-dessus peuvent être réduits en fonction du nombre de passagers, avec une diminution pouvant atteindre -30 %. Le montant exact sera précisé sur la facture envoyée par e-mail.

Une **réservation n'est valide qu'après réception du paiement.**

3.3 Répartition des frais

En raison de la réglementation PPL, les frais liés au vol (carburant, entretien de l'avion, taxes aéroportuaires) sont partagés entre les passagers. Fly Horizons ne réalise aucun bénéfice sur les prestations et respecte scrupuleusement la législation applicable à la licence PPL.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

4. Conditions de modification ou d'annulation

4.1 Par le client

Le client peut modifier ou annuler sa réservation sous réserve des conditions suivantes :

- **Annulation sans frais** : Toute annulation effectuée au moins 48 heures avant la date du vol donnera lieu à un remboursement intégral.
- **Annulation avec frais** : En cas d'annulation effectuée dans les 48 heures précédant le vol, Fly Horizons se réserve le droit de conserver 50% du montant total de la prestation, à titre de frais de gestion et de compensation.
- **Non-présentation** : En cas de non-présentation à l'heure et à la date convenues, aucun remboursement ne sera effectué.

4.2 Par Fly Horizons

Fly Horizons se réserve le droit d'annuler ou de modifier un vol dans les situations suivantes :

- **Conditions météorologiques défavorables** : Si les conditions météorologiques sont jugées dangereuses pour le vol, Fly Horizons annule ou reporte le vol.
- **Indisponibilité de l'avion** : En cas de panne ou de maintenance imprévue de l'avion, Fly Horizons s'engage à proposer un vol de remplacement dans les meilleurs délais.
- **Indisponibilité du pilote** : Si le pilote n'est pas disponible pour des raisons médicales ou professionnelles, un autre pilote qualifié sera affecté à la prestation.

Dans tous ces cas, Fly Horizons proposera un **report de vol** ou un **remboursement complet**.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

4.3 Report de vol

Le client peut demander le report de sa réservation en cas d'annulation par Fly Horizons ou si des circonstances exceptionnelles l'empêchent de voler à la date prévue (sauf cas de force majeure). Un **nouveau vol sera proposé dans un délai raisonnable**, sous réserve de disponibilité.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

5. Responsabilité

5.1 Responsabilité de Fly Horizons

Fly Horizons s'engage à fournir ses services dans les conditions les plus sécuritaires possibles et en conformité avec la réglementation aérienne applicable. La sécurité des passagers est une priorité absolue et tous les vols sont réalisés dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

5.2 Responsabilité du client

Le client doit s'assurer de respecter les consignes de sécurité données par le pilote avant et pendant le vol. Il doit notamment :

- Porter la ceinture de sécurité durant l'intégralité du vol,
- Suivre les instructions du pilote pour le décollage, l'atterrissage et pendant le vol,
- Se conformer aux conditions de santé et d'âge spécifiées par Fly Horizons (par exemple, en cas de problème de santé ou de grossesse, consulter un médecin avant de réserver).

Le client est également responsable de sa ponctualité : toute arrivée en retard pourra entraîner une **réduction de la durée du vol** ou un **report**, sans remboursement possible.

5.3 Comportement du client

Fly Horizons se réserve le droit de refuser l'embarquement ou d'interrompre le vol si le comportement du client met en danger la sécurité du vol, de l'équipage ou des autres passagers. Dans ce cas, **aucun remboursement ne sera effectué**, et le client pourra être tenu responsable de toute perturbation ou dommage causé.

5.4 Documents nécessaires

Le client doit se présenter au départ du vol avec une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport, etc.). En cas de réservation pour un mineur, un **consentement parental** devra être fourni.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

6. Force majeure

6.1 Définition de la force majeure

Les parties conviennent que la force majeure désigne tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui empêche l'exécution partielle ou totale des obligations prévues par les présentes Conditions Générales de Participation.

Cela inclut, mais sans s'y limiter, des événements tels que des **conditions météorologiques extrêmes**, des **grèves**, des **interdictions administratives** ou des **catastrophes naturelles** (incendies, inondations, tremblements de terre, etc.).

6.2 Conséquences de la force majeure

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de Fly Horizons ou du client seront suspendues pendant la durée de l'événement. Si la situation persiste, Fly Horizons proposera un **report de la prestation** ou un **remboursement total** du montant payé.

6.3 Obligation d'information

Chaque partie s'engage à informer l'autre de la survenance d'un événement de force majeure dans les plus brefs délais, et à faire tout son possible pour limiter les conséquences de cet événement.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

7. Données personnelles

7.1 Collecte des données personnelles

Dans le cadre de la réservation et de la gestion des prestations, Fly Horizons collecte des données personnelles du client, telles que le nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, et toute autre information nécessaire à la bonne réalisation des services (ex. : âge, conditions de santé, etc.). Ces données sont nécessaires pour la gestion des réservations, l'organisation des vols, et la communication avec le client.

7.2 Utilisation des données

Les données personnelles collectées par Fly Horizons sont utilisées exclusivement pour :

- La gestion des réservations et des paiements,
- L'envoi d'informations relatives à la prestation (confirmation, horaires, conditions de vol, etc.),
- Le respect des obligations légales et réglementaires liées à l'activité aérienne,
- L'amélioration des services et de l'expérience client.

7.3 Confidentialité et sécurité des données

Fly Horizons s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la **confidentialité et la sécurité** des données personnelles du client. Ces données ne seront jamais partagées avec des tiers sans le consentement préalable du client, sauf en cas d'obligation légale.

7.4 Droit d'accès, de modification et de suppression

Conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, ainsi que d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, le client peut contacter Fly Horizons par email à l'adresse suivante : rom.destanberg@gmail.com

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

8. Litiges et droit applicable

8.1 Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Participation sont régies par le droit **belge**. En cas de litige, les parties conviennent que seules les juridictions compétentes de **Belgique** seront habilitées à connaître du différend, sauf disposition contraire impérative.

8.2 Résolution amiable des litiges

Avant d'engager toute procédure judiciaire, les parties s'engagent à tenter de résoudre amiablement tout différend ou litige relatif à l'exécution des présentes conditions, en prenant contact directement avec Fly Horizons pour trouver une solution à l'amiable.

8.3 Recours auprès des autorités compétentes

Si le client estime que ses droits n'ont pas été respectés, il peut introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en Belgique, telle que la **CNC (Commission Nationale de la Consommation)** ou toute autre instance de médiation compétente.

Fly Horizons	Conditions Générales de Participation (CGP)	Version 1.3
		08 – 12 – 2024

9. Dispositions diverses

9.1 Modifications des Conditions Générales de Participation

Fly Horizons se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Participation. Toute modification prendra effet dès la publication des nouvelles conditions sur le site internet de Fly Horizons. Les conditions applicables à une réservation sont celles en vigueur au moment de la réservation.

9.2 Invalidité partielle

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Participation étaient déclarées invalides, illégales ou inapplicables par un tribunal compétent, les autres dispositions resteraient pleinement applicables. Les parties s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition valide, dont l'effet économique est aussi proche que possible de celui de la disposition initiale.

9.3 Non-renonciation

Le fait pour Fly Horizons de ne pas exercer un droit ou de ne pas invoquer une violation de l'une des obligations du client ne saurait être interprété comme une renonciation à ce droit ou à toute violation future.

9.4 Transfert des droits et obligations

Fly Horizons peut céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Participation à un tiers, sans préavis ni autorisation préalable du client. Le client ne peut transférer ses droits ou obligations sans le consentement écrit de Fly Horizons.